Information importante sur la participation aux épreuves « élite et opens » des CDM 2024

Après consultation des différentes parties concernées, soit la FISF par sa commission des tournois et classements, la FFSc en tant que co-organisatrice des CDM et sur la base des règlements internationaux, il a été décidé que l'Open de la Bresse étant joué en duplex avec l'Open des CDM à Montauban et donnant lieu à un classement cumulé, il serait pris en considération comme Open des CDM.

Dès lors, tout joueur sélectionné dans une équipe nationale et participant à l'épreuve Elite des Championnats du Monde de fin de semaine (7 parties) ne peut participer à l'Open en 5 parties de début de semaine que ce soit à La Bresse ou à Montauban.

Patrice Jeanneret
Président de la FISF

Christian Couvreur
Président de la FFSc